

**ACTION COLLECTIVE CONTRE LES FONDS COMMUNS DE
PLACEMENT BMO CONCERNANT LES COMMISSIONS DE SUIVI
VERSÉES À DES COURTIER À ESCOMPTE**

AVIS DE CERTIFICATION ET DATE LIMITE POUR S'EXCLURE

**AVEZ-VOUS DÉTENU DES PARTS D'UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT BMO
PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN COURTIER À ESCOMPTE ?**

La Cour supérieure de justice de l'Ontario a certifié une action collective permettant à un groupe déterminé d'investisseurs (le « groupe ») d'intenter des poursuites contre BMO Investissements Inc. (« BMO »). Il est allégué que, en versant des commissions de suivi à des courtiers à escompte et en commettant d'autres actions ou omissions, BMO a manqué à ses obligations juridiques et/ou en equity envers les personnes qui investissent dans les Fonds communs de placement BMO. L'action collective réclame des dommages-intérêts pécuniaires au nom du groupe. Les allégations n'ont pas été prouvées et sont contestées par BMO.

Si vous souhaitez participer à l'action collective, **NE FAITES RIEN.**

Si vous ne souhaitez pas participer à l'action collective, être liée par celle-ci ou recevoir une indemnité aux termes de celle-ci, vous devez vous en exclure en envoyant le formulaire d'exclusion à RicePoint Administration Inc. au plus tard le 27 mai 2022.

Pour obtenir un formulaire d'exclusion ou tout autre renseignement au sujet de l'action collective, communiquez avec nous :

- Par Internet au <https://www.siskinds.com/class-action/action-collective-relative-aux-commissions-de-suivi-sur-des-fonds-communs-de-placement/?lang=fr>
- Par téléphone au 1-800-461-6166, poste 4399 (sans frais en Amérique du Nord)
- Par téléphone au 416-594-4399 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord)

***La publication du présent avis a été autorisée par
la Cour supérieure de justice de l'Ontario.***